



# COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

PV 88 CC/25

Réunion du 05/02/2018

**Membres** : MM. LECOUR - FAORO – DA SILVA - BERNIER – THIBERT.

## FUTSAL – COUPE DEPARTEMENTALE SENIORS C.A/CD 21

### FORFAITS

#### Journée 3 du 03 et 04/02/2018

Forfaits déclarés : DAIX - EF VILLAGES - DIJON ACTENIUM - FC DES BO - HAUTES COTES - SPARTAK DE BRESSEY - ASPTT FE. Amende 30 €

Les points sont comptabilisés aux clubs ayant rencontré ces équipes.

## JEUNES

### TIRAGE AU SORT FESTIVAL FOOT U13 PITCH

Tirage au sort du 2<sup>ième</sup> tour qui aura lieu le **24 Février 2018** sur le terrain du club premier nommé

Défis à 14 h 00 – Début des rencontres à 14 h 30.

Les feuilles de match sont à télécharger sur FootClubs

**Règlement formule JOUR DE COUPE** : (voir sur le [site cote-dor.fff.fr](http://site.cote-dor.fff.fr))

Avant chaque rencontre effectuer les défis 1 c 1.

Les résultats sont à inscrire dans les cases Tirs au But ainsi que dans le relevé de performance.

#### **Classement :**

Victoire : 3 pts

Nul : 1 pt

Défaite : 0 pt.

En cas d'égalité dans le classement, le départage se fera par les résultats des défis 1 c 1. (4 joueurs par équipe participent. En cas d'égalité à la fin de la série, un 5<sup>ième</sup> joueur s'avance)

Feuilles de match vierge à télécharger via footclubs ou sur le site

Les feuilles de matchs ainsi que le classement sont à envoyer au District de Côte d'Or par le club recevant.

Les 2 premiers qualifiés pour le tour finale départementale.

**Groupe 1** : DFCO 2 –ENT FCCL – GENLIS – CHEVIGNY ST SR .

**Groupe 2** : JDF 21 – PLOMBIERES – GEVREY – ENT MVF.

**Groupe 3** : FONTAINE LES DIJON – CHASSAGNE MONTRACHET – UFCO – AS QUETIGNY.

**Groupe 4** : MARSANNAY – TILLES FC – MEURSAULT – ST JEAN DE LOSNE .

**Groupe 5** : USCD 2 – LONGVIC – ST APOLLINAIRE – EF VILLAGE.

**Groupe 6** : JSIF – BEAUNE – ASFO – RUFFEY ST MARIE.

**Groupe 7** : ENT UCCF – TALANT – GRESILLES FC – DAIX.

**Groupe 8** : FC MPL – ENT LACANCHE – ASPTT 2 – ENT FAUVERNEY.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

**Le Président : B. LECOUR**  
**Secrétaire de séance : P. FAORO**